

Bilan 2010  
Clause d'Insertion dans  
les marchés publics

# PARI REUSSI !



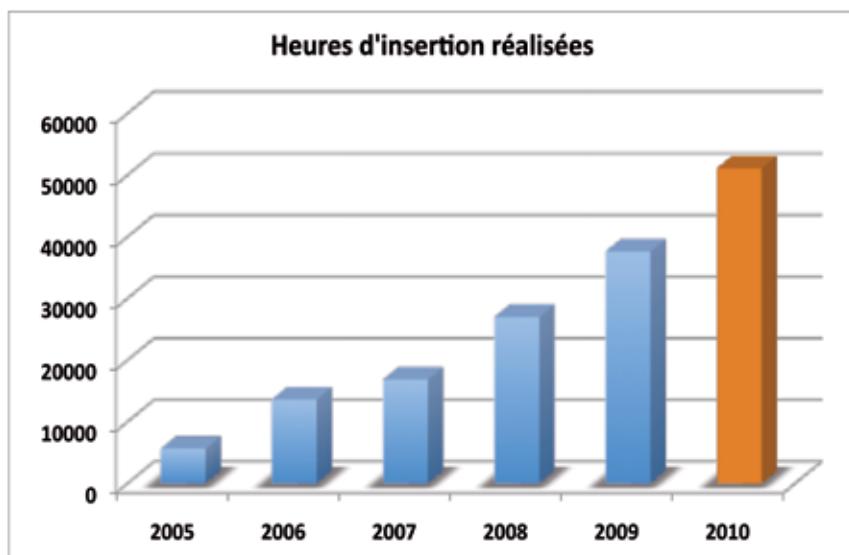
maison  
de l'emploi  
Grand Alès  
Cévennes

Entreprises

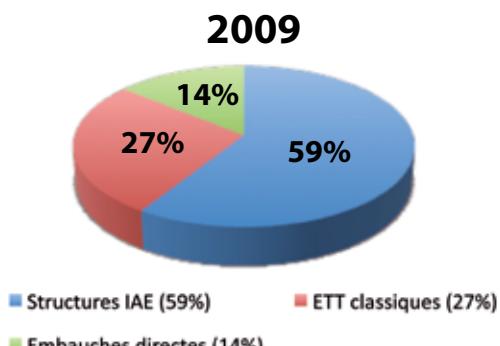


## Bilan des heures d'insertion sur chantier de 2005 à 2010

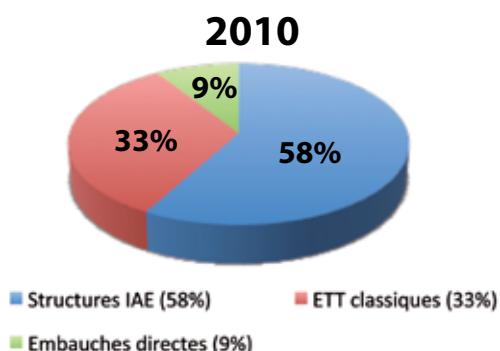
Année de Référence	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total Cumulé
Heures d'insertion réalisées	5606	13590	16851	26969	37587	51101	151705
Nombre de personnes missionnées	22	31	30	52	71	62	268
Nombre de personnes accompagnées et suivies par le CRE	40	60	60	92	103	93	448
Nombre de chantiers avec clauses	2	6	6	7	14	34	69



## Répartition par types de structures



- Structures IAE (59%)
  - ETT classiques (27%)
  - Embauches directes (14%)
- ETTI (37%)
  - GEIQ (9%)
  - AI (5%)
  - EI (8%)
  - Manpower (16%)
  - Adecco (11%)
  - Entreprises : CDD 8%
  - Entreprises : Contrat pro (6%)



- Structures IAE (58%)
  - ETT classiques (33%)
  - Embauches directes (9%)
- ETTI (29%)
  - GEIQ Contrat Prof. (5%)
  - AI (1%)
  - EI (9%)
  - CAE (14%)
  - Manpower (23%)
  - Adecco (2%)
  - Start People (5%)
  - Jubil Interim (3%)
  - Entreprises : CDI (2%)
  - Entreprises : CDD (7%)

62 personnes ont bénéficié de la clause d'insertion.

La durée moyenne des missions en 2009 était de 529 heures, soit 3 mois et demi d'activité. **En 2010, la durée moyenne fait une progression de 56% avec près de 824 heures, soit 5 mois et demi d'activité.**

Près de 51 101 heures ont été réalisées grâce à la clause contre 37 587 heures en 2009. Cela s'explique par la montée en puissance des opérations du Projet de Rénovation Urbaine des quartiers des Cévennes et des Près St Jean. En effet, près de 9000 heures ont été réalisées notamment sur la réhabilitation de la Maison pour Tous.

34 marchés et plus d'une cinquantaine d'entreprises sont concernées par la clause sociale.

De plus, une dizaine de marchés a été lancée au cours de l'année avec une clause d'insertion.

Nous pouvons nous féliciter du travail sur le terrain qui a permis à de nouveaux maîtres d'ouvrages d'insérer la clause d'insertion dans leur marché.

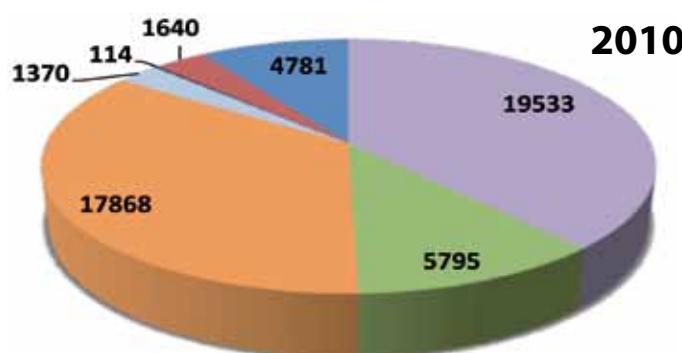


## Bilan des heures d'insertion réparties par chantier et résultats en terme d'insertion

	2008	2009	2010
<b>Hôpital d'Alès</b>	14734	20492	19533
<b>Lycée J. Prévert St Christol les Alès</b>	4713	3543	0
<b>Alès et Agglo Grand Alès</b>	948	8575	5795
<b>Ateliers relais l'Habitarelle</b>	2047	0	0
<b>La Grand-Combe : 85 villas aux pelouses</b>	148	148	0
<b>Opérations ANRU</b>	0	2209	17868
<b>SAEM Alès (travaux constructions)</b>	0	0	1370
<b>St Privat (Wx de construction)</b>	0	0	114
<b>St Julien (VRD)</b>	0	0	1640
<b>Logis Cévenol (Evi BTI)</b>	4379	2587	4781
<b>TOTAL</b>	<b>22590</b>	<b>34967</b>	<b>51101</b>

## Nombre de personnes positionnées

	2009	2010
<b>Intérim Insertion</b>	51	26
<b>Intérim via ETT Classique</b>	29	17
<b>CDI</b>	3	2
<b>CDD + 6 mois</b>	2	2
<b>CDD - 6 mois</b>	5	2
<b>Contrat Professionnalisation</b>	5	3
<b>Contrat d'Apprentissage</b>	1	0
<b>CAE</b>	1	6
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>58</b>



Les résultats sont globalement satisfaisants en 2010, notamment au regard d'une conjoncture économique difficile.

## Des résultats également satisfaisants sur l'accompagnement des participants hors clause avec en 2010 :

- 2 Créations d'entreprise
  - 2 CDD
  - 2 Intérim classique
  - 4 Intérim insertion
  - 3 Formations qualifiantes
  - 3 Formations certifiées
  - 1 travaille régulièrement en CESU
  - 1 CAE
- TOTAL : 18 participants**

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Hôpital d'Alès</li> <li>Alès et Agglo Grand Alès</li> <li>Opérations ANRU</li> <li>SAEM Alès</li> <li>St Privat</li> <li>Logis Cévenol</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>SAEM Alès</li> <li>St Privat</li> <li>St Julien</li> </ul> |
|--|---|

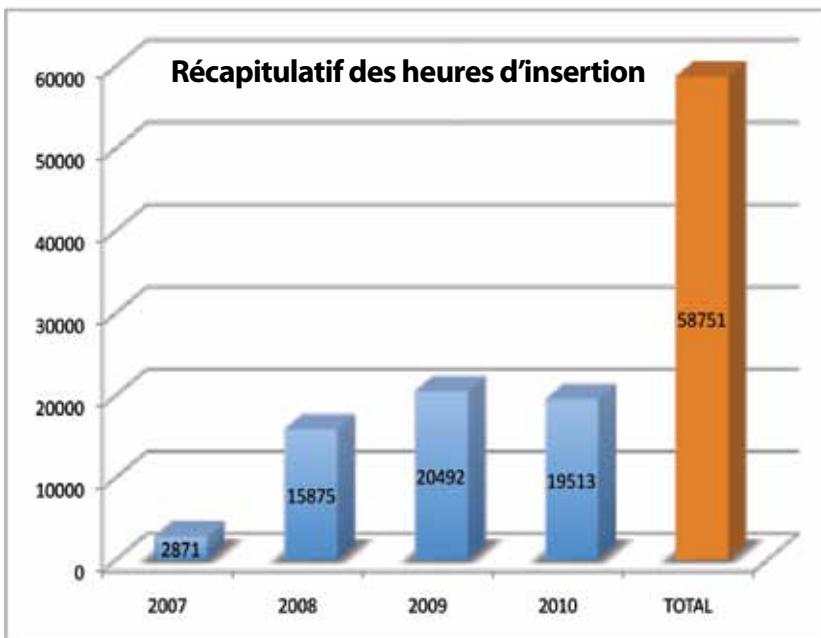
## Notre ambition territoriale : 40 000 heures par an

Pour atteindre notre objectif de 40 000 heures d'insertion par an minimum, il nous faudra positionner la clause sur 50 millions d'euros de travaux.

### MODE DE CALCUL :

$$\begin{aligned}
 & 50 \text{ millions € travaux} \times 40\% \text{ Main d'oeuvre (moyenne)} \\
 & \times 5\% \text{ de Clause Sociale d'Insertion} \\
 & \quad / (\text{diviser par}) \\
 & \quad \text{Coût horaire moyen d'insertion (25€)} \\
 & \quad = 40 000 \text{ heures d'insertion}
 \end{aligned}$$

## Bilan de l'Action «Clauses Insertion» - Nouvel Hôpital



### Conclusion

La présence du Chargé de Relations Entreprises du PLIE Cévenol a permis de rassurer l'ensemble des intervenants, car le dispositif est de mieux en mieux intégré et accepté (entreprises, maîtres d'ouvrage et maîtrise d'œuvre).

Les effets positifs sont très importants du fait du nombre d'heures actionnées, cela fait autant d'expérience acquise pour les demandeurs d'emploi.

En terme de parcours d'insertion, les résultats sont encourageants, car il est possible de proposer des réponses à presque tous types de demandes : parcours durables ou courts pour validation de projets.

Grâce aux travaux de veille et d'animation territoriale menés par la Maison de l'Emploi, le nombre d'opérateurs publics intégrant la clause sociale dans les marchés, évolue chaque année.



**Max Roustan**  
Président de la Maison de l'Emploi  
Président du Pays Cévennes



maison  
de l'emploi  
Grand Alès  
Cévennes

Au 31 décembre 2010, 58 751 heures (soit 148% par rapport au prévisionnel) ont été réalisées sur ce chantier et nous estimons que ce nombre va grossir d'ici la fin du chantier.

En effet, les entreprises continuent, pour certaines, même si leur quota d'heures est dépassé. Elles estiment qu'elles ont encore du travail et donc, pouvoir garder la personne en insertion.

La personne en insertion devient un membre de l'équipe à part entière, de part sa compétence et sa motivation.

Les effets positifs constatés pour les participants sont l'acquisition d'une expérience, une certaine resocialisation et l'acquisition d'un rythme de travail. Dans quelques cas cela a abouti à un emploi durable (CDI, contrat supérieur à 6 mois).

Les bons résultats sont donc la démonstration de l'utilité de la clause d'insertion.

Il est nécessaire de travailler pour les entreprises qui souhaitent s'engager sur des contrats de professionnalisation. Des compteurs d'heures permettraient de déduire le temps réalisé du contrat de professionnalisation sur les obligations en heures d'insertion.

Le directeur de la Maison de l'Emploi, chargé de promouvoir la clause sociale, mettra en place les procédures nécessaires à la valorisation et à la facilitation des parcours d'insertion durable.

Merci encore à l'ensemble des chefs d'entreprises et des responsables des marchés publics de notre territoire pour cette démarche de développement durable exemplaire.